



ELECTRIC COYOTE GANG

COURS DE LINE DANCE A LA ROQUE D'ANTHERON

Tous les mercredis à la **salle Marcel Pagnol** (*Salle des fêtes Complexe sportif Marcel Pagnol*) de **19h30 à 21h30**. Démarrage des cours le 16 Septembre 2026 jusqu'au dernier Mercredi du mois de Juin 2027.

19h30 à 19h45	Anciennes Danses (tout niveau)
19h45 à 20h30	Débutants
20h30 à 21h30	Intermédiaires

Ils sont assurés par les animateurs **bénévoles** de l'Association Electric Coyote Gang :

- **LECONTE Frédéric**
- **PILLOT Pascale**
- **NIED Annegret**
- **ESPAGNE Isa**
- **ESPAGNE Didier**

Pour danser à la Roque d'Anthéron, que faut-il faire ?

1) Adhérer à l'Association Electric Coyote Gang

Montant	Conditions
75,00 €	par an et par adulte à partir de 16 ans
125,00 €	par an, par couple (lien de parenté : mari/femme, mère ou père/fille ou fils)

Cette cotisation couvre les cours de danse ainsi que l'assurance.

2) La fiche d'inscription est à remplir et à remettre dès le mois d'Octobre.

LE CERTIFICAT MEDICAL n'est plus obligatoire

Informations complémentaires :

- Respect des règles sanitaires gouvernementales, (si mise en vigueur) ...
- Ne seront admis dans l'enceinte du cours de line que les adhérents.
- Les horaires des cours devront être respectés. Toute personne arrivant en retard sera priée de rentrer discrètement dans les rangs.
- Chaussures dédiées à la danse (propres).
- Interdiction de fumer dans le bâtiment.
- Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires et en cas d'indisponibilité exceptionnelle de la Salle (*les adhérents seront alors prévenus le plus tôt possible par mail ou SMS*).



ELECTRIC COYOTE GANG

2026 / 2027

FICHE D'INSCRIPTION

Nom-prénom danseur 1			
Date de naissance			
Profession			
Nom-prénom danseur 2			
Date de naissance			
Profession			
Adresse			
Domicile			
Bureau			
Droit à l'image - accord pour apparaître sur les photos/films réseaux sociaux* : ☐ OUI / ☐ NON			
Montant Cotisation Annuelle	75,00 € Adulte à partir de 16 ans	Chèque ()	
	125,00 € Couple	Espèces ()	
Date d'inscription			
Information légale : En vertu de l'article L 321-4 du Code du sport, l'association ELECTRIC COYOTE GANG, représentée par son président, informe ses adhérents de l'intérêt que présente la souscription individuelle d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique des activités dispensées par l'association peut les exposer. Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)			
Nota : Fiche à retourner dûment remplie et signée avec le paiement de la cotisation (Espèces ou chèque à l'ordre de l'Association Electric Coyote Gang)			

* : *Barrer la mention inutile*